



## Horaires différents pour un même service un même travail

Par **ladymilady**, le **18/12/2015** à **12:36**

Bonjour,

Je dois reprendre mon travail suite à mon congé parental qui prend fin. J'ai 3 enfants dont une petite fille en bas âge.

Nous sommes deux dans le service où je travaille.

Ma responsable avec qui je suis en litige m'informe de mes horaires.

Je dois du lundi au vendredi effectuer les horaires suivants : 10H30 - 18H

Ma collègue qui elle je le précise n'a pas d'enfant fait toujours : 8H30 - 16H00.

Lors d'un entretien avec ma responsable je lui avais signifié que les horaires de 8H30 - 16H00 m'arrangeaient par rapport à mes enfants.

Est-ce discriminatoire que pour un même service, un même travail, je sois la seule à terminer à 18H00 ?

Mon employeur n'a-t-il pas l'obligation d'un roulement dans le planning pour l'équité ?

Je suis employée depuis 14 ans et ma collègue 4 ans environ.

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **18/12/2015** à **13:16**

Bonjour,

Il faudrait savoir quelle horaire vous pratiquiez précédemment mais il me paraît difficile de considérer comme une discrimination caractérisée de faire terminer une salariée à 18 h même si elle a des enfants plus que de la faire commencer à 8h30, ce qui pourrait en gêner une autre dans la même situation familiale...

Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable, a priori, il n'y a aucune obligation d'organiser un roulement mais je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise et si aucun accord amiable s'avère impossible...

Par **ladymilady**, le **18/12/2015** à **13:32**

Avant nous avions un roulement et ce planning là a été fait pour privilégier une collègue qui n'était pas du matin, qui a démissionné récemment et n'est plus en poste depuis octobre.

Mais rien ne prouve qu'il a été fait pour elle, il n'y a eu que ma chef qui me l'a confirmé.  
La collègue avec qui je vais travailler faisait avant les horaires qui vont m'être imposés.

Par **P.M.**, le **18/12/2015** à **13:45**

Vous pourriez demander ce qui justifie ce changement d'horaire alors qu'avant votre maternité le problème avait été réglé et que de plus, votre collègue effectuait précédemment sans difficulté, celui qui vous est désormais attribué...

Par **ladymilady**, le **18/12/2015** à **14:35**

Merci pour votre réponse. J'apprends énormément car ils me harcelaient pendant que j'étais enceinte et mon médecin a dû m'arrêter. J'espère que je ne vais pas encore subir.  
Merci